Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20261118-2026_11_084-DE

MAIRIE de NOSTANG

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du MERCREDI 18 NOVEMBRE 2026

Nombre de membres			
Afférents	Représentés	Présents	Nombre de votants
19	2	15	17

Date de la convocation : 19/10/2026
Date d'affichage : 10/11/2026

VOTE
A l'unanimité
Pour : 17
Contre :
Abstention :

Secrétaire de séance : Mélinda LE FRAPPER

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué le dix novembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Présents : GOURDEN Jean-Pierre, ANDRÉ Hervé, AMAND Erik, BLAYO Jean-Marie, BROQUARD Ghislaine, GUYONVARCH David, HALLOIN Sandrine, LE BELLOUR Julien, LE BIHAN Anne-Françoise (arrivée à 19h19), LE FRAPPER Mélinda, LE GULUDEC Antoine, LE GUEN Sarah, LOEZIC Pierre-Alain, MACKOWIAK Hélène, THOMAS Véronique, THOMAS Anne-Laure, TRECANT François.

Absents excusés 2 : DUPLESSIS Fabien pouvoir à HALLOIN Sandrine
KOWAL Lucie pourvoir à GOURDEN Jean-Pierre

Application des dispositions de l'article L.2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents *(sans pouvoir)* :

D-2026-11-084

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire fait lecture et propose d'approbation du procès-verbal de la séance précédente en date du 19 septembre 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2026 joint en annexe,

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 17 septembre 2026 a été transmis aux conseillers municipaux pour lecture préalable et qu'il n'a fait l'objet d'aucune remarque,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations complémentaires sont à formuler sur ce procès-verbal.

Aucune observation n'étant formulée ;

Le Conseil municipal,

- Approuve le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2026 à l'unanimité des membres présents et représentés.
- Le procès-verbal sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Nostang.
- Suivent les signatures au registre.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits

Le Secrétaire de séance, **Le Maire,**

Mélinda LE FRAPPER **Jean-Pierre GOURDEN**

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Nostang, le 18 novembre 2026
Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

MAIRIE DE NOSTANG (MORBIHAN)